

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/10/2009

Réception par le Prefet : 12/10/2009

Publication : 16/10/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-13-4-5

Séance du vendredi 9 octobre 2009

### **MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION POUR 2009 MOBILISATION DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la loi n° 88.1088 du 1<sup>er</sup> décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion,
- VU la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA,
- VU la délibération n° 2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 fixant le budget départemental consacré à l'insertion pour l'année 2009,
- VU la délibération n° 2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative aux actions menées dans le cadre de la politique départementale d'insertion et donnant compétence à la Commission Permanente pour examiner et suivre l'ensemble des décisions liées au vote du budget,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise la signature des conventions bilatérales FSE et de l'avenant, au titre de 2009, entre le Conseil Général et les structures ayant sollicité le fonds européen dans le cadre de la politique départementale d'insertion, et dont l'action a reçu un avis favorable en Comité de Programmation Régional Alsace et accorde les subventions aux structures mentionnées. Les conventions et l'avenant sont joints au présent rapport.

- ❖ Autorise le versement des subventions à ADEIS, ADESION, La Manne Alimentaire, REAGIR Environnement et Espaces Verts, CCAS Hirsingue – La Passerelle, Les Jardins de Wesserling et Patrimoine et Emploi, dont les montants sont précisés dans le tableau joint au rapport,
- ❖ Valide les montants FSE pour les sept opérations de l'année 2007 concernées par le contrôle de service fait pour permettre au Conseil Général du Haut-Rhin de recevoir ces fonds lors de la remontée des dépenses.

Le total des crédits s'élève à 457 204 € et se répartit comme suit :

- 38 838 € sur l'opération 2009-H712-9999, imputation 0-015-544-65737-3047-010,
- 418 366 € sur l'opération 2009-H712-9999, imputation 0-015-544-6574-3047-010.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions